

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.2098-LAS-170

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mai 2013 sur le premier projet de règlement numéro P.2098-LAS-170, le conseil a adopté un second projet de règlement, portant le numéro P.2098-LAS-170 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à créer la zone H11-19 à même une partie de la zone C11-01 afin d'autoriser les classes d'usages « Habitation bi et tri familiale » (h2) et « Habitation multifamiliale » (h4) et les dispositions spéciales s'y rattachant ».

Ce second projet vise à créer une nouvelle zone résidentielle formée des terrains situés sur le boulevard Shevchenko, entre les rues Dora et David-Boyer, à même une partie de la zone commerciale C11-01 et d'autoriser la classe d'usage « Habitation multifamiliale » (h4) pour le terrain situé au coin nord-est de la rue Dora et du boulevard Shevchenko et la classe d'usage « Habitation bi et tri familiale » (h2) pour les terrains situés sur la rue David-Boyer à l'angle du boulevard Shevchenko.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet de créer la zone H11-19 à même une partie de la zone C11-01, d'autoriser les classes d'usages « Habitation bi et tri familiale » (h2) et « Habitation multifamiliale » (h4) et d'autoriser uniquement une construction multifamiliale sur un terrain faisant front à une zone commerciale, avec une superficie du 3e étage représentant un maximum de 50% du rez-de-chaussée avec front sur le boulevard, une pente maximale de 12% pour l'allée de circulation et une allée de circulation intérieure de 5,7 mètres, peut provenir de la zone C11-01 et des zones contiguës C12-21, C12-22, C09-12, C09-08, H09-07, C09-05, C09-06, C11-02, H10-13, H10-14, H11-06, P11-03 et P11-17.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiquës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- \bullet être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 21 juin 2013 à midi ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de

4. ABSENCE DE DEMANDES

bureau.

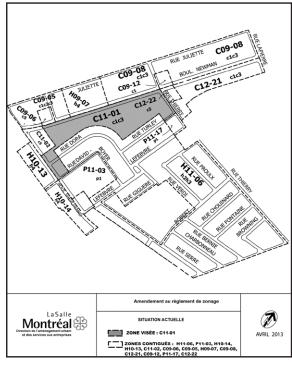
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 juin 2013.

Chantal Gagnon Secrétaire d'arrondissement substitut



TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND DRAFT BYLAW P.2098-LAS-170

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on May 30, 2013 on the first draft bylaw number P.2098-LAS-170, the Council has adopted a second draft bylaw bearing number P.2098-LAS-170 entitled «Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to create Zone H11-19 within a part of Zone C11-01 in order to authorize the class of uses "Two and Three family Housing" (h2) and "Multifamily Housing (h4)" and special provisions that apply therein».

The purpose of this bylaw is to create a new residential zone consisting of land located on boulevard Shevchenko, between rues Dora and David-Boyer, within a part of commercial Zone C11 01 to allow "Multifamily Housing" class (h4) for the property located at the northeast corner of rue Dora and boulevard Shevchenko and "Two-family and Three-family Housing" class (h2) for the property located on rue David Boyer at the corner of boulevard Shevchenko.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a bylaw that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application concerning the provisions having as its purpose to create the zone H11-19 within a part of the area for C11-01, to authorize the use categories "Housing bi and tri family" (h2) and "multifamily housing" (h4), and only allow a multifamily building on a plot fronting a commercial area, with an area of the third floor representing a maximum of 50% of the ground floor with frontage on the boulevard, a maximum slope of 12% for aisle and driveway internal circulation of 5.7 meters, may originate from Zone C11-01 and from contiguous Zones C12-21, C12-22, C09-12, C09-08, H09-07, C09-05, C09-06, C11-02, H10-13, H10-14, H11-06, P11-03 and P11-17.

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. Such an application intends that the bylaw containing this provision be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

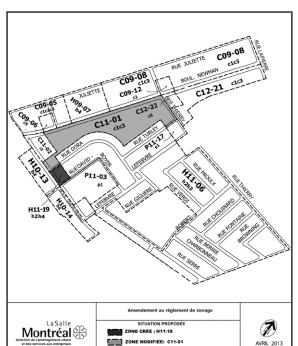
2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the Secrétaire d'arrondissement no later than June 21, 2013 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.



4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in the bylaw that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, this June 13, 2013.

Chantal Gagnon Secrétaire d'arrondissement substitut